

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt quatre juillet deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Molompize, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

**Étaient présents :**

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Jennifer DEVEZE, Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe SARANT, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Éric VIALA, Roland VIDAL

**Étaient absents excusés :**

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Claude CHANUT, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Bernard DELOSTAL, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

**Pouvoirs :**

Claude CHANUT pouvoir à Nadia TERREN, Lucette CHAUVEL pouvoir à Georges CEYTRE, Bernard DELOSTAL pouvoir à Michel PORTENEUVE, Christian DONIOL pouvoir à Daniel MEISSONNIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Thierry MATHIEU pouvoir à Xavier FURNAL, Philippe ROSSEEL pouvoir à Philippe LEBERICHEL

Date et affichage de la convocation : 17 juillet 2025

Secrétaire de séance : Jennifer DEVEZE

Membres en exercice : 60

Présents : 32 – Pouvoirs : 7 – Votants : 39

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

**Objet : Budget prestations de services aux communes – Décision modificative n°1**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire M57 ;

**Vu** le budget prestations de services aux communes 2025 et les crédits inscrits en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;

**Considérant** que les crédits prévus au budget primitif 2025 pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la cellule d'appui aux communes sont insuffisants ;

**Considérant** que les crédits nécessaires peuvent être compensées par une subvention d'équilibre du budget principal et le FCTVA ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la décision modificative suivante sur le budget prestations de services aux communes 2025 :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	83 600 €	74751	Subvention du budget principal	83 600 €
<b>TOTAL CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>83 600 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>83 600 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>83 600 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>83 600 €</b>

INVESTISSEMENT					
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
2158-102	Autres matériels et outillages techniques – Opération n°102 – Matériel et équipements cellule d'appui aux communes	+ 100 000 €	10222	FCTVA	16 400 €
<b>TOTAL OPERATION 102 – MATERIEL ET EQUIPEMENT CELLULE APPUI AUX COMMUNES</b>		<b>+ 100 000 €</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 10- DOTATIONS ET FONDS RESERVES</b>		<b>16 400 €</b>
			021	Virement de la section de fonctionnement	83 600 €
			<b>TOTAL CHAPITRE 021 – VIR EMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>83 600 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTSSEMENT</b>		<b>+ 100 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 100 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>+ 183 600 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>+ 183 600 €</b>

- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour procéder aux ajustements indiqués ci-dessus ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** ces ajustements dans le budget de l'année en cours ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
Pour copie conforme

Le Président,  
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance  
Jennifer DEVEZE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.